

Article 43 du Règlement

● (1410)

Que le ministre des Transports nomme un comité impartial chargé de rédiger la mesure législative, le règlement et le plan structurel requis pour donner suite au rapport du juge Dubin et, en outre, qu'il renvoie ledit rapport au comité permanent des transports.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES ÉMEUTES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE RENVOI AU COMITÉ PARLEMENTAIRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. En l'espace de deux semaines, deux émeutes sont survenues dans des pénitenciers fédéraux de ma circonscription de Fraser Valley-Est, à la suite desquelles environ la moitié du complexe de Matsqui a été détruit, 90 p. 100 des cellules ont été saccagées et des meubles de la prison à sécurité maximum de Kent ont été détruits.

Étant donné le défi ainsi posé par ces vandales et la destruction insensée d'installations financées à même l'argent des contribuables, et étant donné que le solliciteur général (M. Kaplan) a omis de faire une déclaration à la Chambre au sujet de ces incidents, je propose, avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen):

Que le comité permanent de la justice et des questions juridiques soit chargé d'étudier cette affaire et d'en faire un rapport.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. La deuxième conférence annuelle de l'Association nucléaire canadienne a lieu cette semaine à Ottawa, en mêmes temps et lieu que la vingt-et-unième conférence internationale annuelle de la Canadian Nuclear Society. On y discutera entre autres choses de l'énergie nucléaire en tant que solution au problème de l'autosuffisance énergétique, des exportations d'énergie nucléaire, de la gestion des déchets nucléaires et de la possibilité que la population accepte cette forme d'énergie. La conférence résulte de la participation directe et indirecte de 55,000 personnes qui travaillent dans des domaines reliés à l'établissement d'une source d'énergie découlant de la technologie avan-

cée, source qui est menacée d'extinction d'ici 1984 si nous ne modifions pas notre forme de gestion.

Étant donné que les travaux de la conférence constituent une source précieuse d'information en matière de politique nucléaire, je propose, appuyé par le député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre demande qu'un rapport des conclusions de la conférence soit remis au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources afin qu'il en tienne compte au cours de l'étude gouvernementale interne sur l'énergie nucléaire.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

LA MAJORATION DES PENSIONS DES VEUVES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre constate que d'après les différents régimes de retraite du gouvernement, si l'épouse décède la première, le veuf touche la pension complète tandis que si le mari décède le premier, sa veuve ne reçoit que la moitié du plein montant et que la Chambre demande au gouvernement de présenter une mesure législative pour remédier provisoirement à cette situation en portant le montant de la pension de la veuve aux trois quarts du plein montant et en déclarant qu'il essaie d'établir la parité entre les hommes et les femmes dans le domaine des pensions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE LE RENVOI DU MINISTRE DES FINANCES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une grande importance. La semaine dernière, à Toronto, la Fédération de l'agriculture de l'Ontario a tenu un colloque sur l'économie agricole au cours duquel on a examiné les difficultés qui assaillent actuellement l'agriculture, difficultés qui poussent beaucoup d'agriculteurs à la faillite. Elle avait invité les ministres de l'Agriculture et des Finances du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement fédéral à y assister. Le gouvernement provincial était représenté par le premier ministre Davis ainsi que par MM. Henderson et Miller alors que le seul délégué du gouvernement fédéral a été le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Cela n'a fait que confirmer notre opinion de l'importance que le ministre des Finances (M. MacEachen) attache à l'agriculture et aux problèmes connexes. Il s'en fiche tout simplement. Je propose donc, appuyé par le député de Brampton-Georgetown (M. McDerimid):